FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE MARCHANDISES + TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le métier

Formation obligatoire d'une durée de 140 heures pour tous les conducteurs(trices) routiers(ières) d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge détenteur d'un permis C ou C+CE en cours et occupant pour la première fois cet emploi.
La formation doit permettre aux conducteurs(trice) de connaître les règles de sécurité routière et de sécurité à l'arrêt, ainsi que les règlementations relatives à la durée du travail et aux temps de conduite et de repos, et de se familiariser avec le fonctionnement de l'entreprise et avec ses rapports avec la clientèle.
Sont dispensés de FIMO les titulaires d'un CAP/BEP ou d'un titre professionnel de conducteur routier ainsi que les titulaires d'une attestation de présence ou d'exercice du métier délivrée par les entreprises.

Prérequis pour l'entrée en formation

Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

Être titulaire du permis C ou C + CE en cours de validité.

Aptitudes à l'emploi

Aptitude au port fréquent et répétitif de charges éventuellement lourdes, selon le secteur d'activité. Bonne coordination motrice. Bonne vision et audition. Autonomie. Rigueur, goût pour la solitude, résistance physique et nerveuse, sens de l'orientation.

Organisation de la formation

La formation de base est organisée en cinq modules :

- Apprentissage des techniques de recherche d'emploi ;
- perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité ;
- application des règlementations ;
- santé, sécurité routière et sécurité environnementale ;
- service logistique.

Ce stage inclut un module complémentaire de formation de base au transport de matières dangereuses.

Qualification délivrée

Qualification professionnelle.

Stage de formation professionnelle

D'une durée totale de formation de 196 heures, soit 6 semaines.

Perspectives d'emploi et de carrière

Possibilité d'évoluer vers une formation apportant un titre professionnel de conducteur routier.